

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 18 mai 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit du mois de mai,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Fabrice **LANIER**, Boris **LAMOTTE**, Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Marguerite **MENSTER**, Laurence **ESTIVALET**, Héliana **COLLIN**.

Excusé : Denis **JUNG** (pouvoir à Florian PAQUET).

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la COVATI.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Florian PAQUET pour être délégué titulaire et Denis JUNG pour être délégué suppléant.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation des commissaires

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission,
- de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre, au 1er janvier 2017, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est

réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal doit adresser à la direction régionale des finances publiques une liste de 24 contribuables parmi lesquels seront désignés les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Voici la liste proposée par le Conseil Municipal : Denis JUNG, Marina CHARALAMBIDIS, Fabrice LANIER, Christiane CISTEL, Patrick FUX, Margerite MENSTER, Laurence ESTIVALET, Pascal BERNIER, Boris LAMOTTE, Héliana COLLIN, Emmanuel BONNET, Nicole LANGUEREAU, Michel LANGUEREAU, Franck URENA, Benoît COLSON, Alain MOREAU, Stéphane HORACK, Gilbert LAMOTTE, Daniel CLEMENT, Emmanuelle VANDERSTUYF, Romain BOIRIN, Quentin MATHOREL, Jérémy BONNET, Marline TRAINI.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la présente liste, laquelle sera adressée à la DRFIP.*

Approbation d'un règlement pour le marché communal

Le Conseil Municipal délibère sur la mise en place d'un règlement pour l'organisation du « marché » sur la Place du Monument le mercredi soir, ceci afin d'encadrer son organisation et les responsabilités respectives de la commune et des exposants.

Ledit règlement, une fois approuvé par le Conseil Municipal, fera l'objet d'un arrêté municipal.

Par ailleurs, un bilan de la consommation électrique est établi de janvier 2025 à avril 2026. Ce bilan laisse apparaître une faible consommation pour les événements organisés sur la place du Monument : 250€ HT de consommation ont été facturés à la commune par EDF sur une période de 16 mois (soit 15 euros par mois) pour l'ensemble des manifestations, à savoir : le marché du mercredi soir, le 14 juillet, le marché gourmand, le marché de Noël.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour décider de facturer ou non les commerçants présents sur la place le mercredi soir. Au regard de la faible consommation électrique et des frais de gestion qu'engendrerait une facturation des droits de place (édition et envoi de factures), il est décidé de maintenir la gratuité des emplacements pour le moment, en laissant la possibilité de revoir cette position en fonction de l'évolution de la consommation d'électricité à l'avenir et de l'éventuelle arrivée de nouveaux commerçants.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le règlement du marché communal proposé.*

Questions et informations diverses

1. Le Maire évoque la nécessité de reprendre les travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Pour rappel, les travaux ont été suspendus suite à la cession d'activité du bureau d'études GéoHabitat qui avait été retenu en 2022 pour accompagner la commune dans l'élaboration de son PLU. Le recrutement d'un nouveau bureau d'études était suspendu à 3 conditions :
 - Retrouver un bureau d'études qui accepte de reprendre les travaux en cours, sans recommencer l'intégralité de la procédure
 - Respecter l'enveloppe financière initialement définie pour le coût d'élaboration d'un PLU
 - Attendre le renouvellement du conseil municipal à l'occasion des élections de mars 2026.

En l'état, deux offres ont été reçues par la commune : celle du bureau d'études Perspectives pour un montant de 29 970€ TTC et celle du bureau d'études IAD pour 18 000 € TTC. Cette dernière offre est retenue, sur la base du calendrier suivant : arrêt du PLU en octobre 2027 et entrée en vigueur du document après consultation des services et enquête publique en mai 2028.

2. Une problématique de pont thermique est apparue dans deux pièces du logement situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie. Après vérification du bon fonctionnement de la VMC du logement et des grilles d'aération des fenêtres, il est envisagé de réaliser des travaux de doublage et d'isolation des deux pièces en question. Des devis seront sollicités en ce sens.
3. Le Maire remercie les bénévoles qui ont œuvré pour le ponçage et le décapage des portes de la salle des fêtes, lesquelles seront prochainement repeintes.
4. La venue de France Services en itinérance à Moloy a été un succès : 8 personnes se sont rendues dans le bus afin d'obtenir des renseignements sur divers sujets : impôts, pièces d'identité, aide à la personne, carte grise etc... La prochaine venue du bus France Services à Moloy aura lieu le mardi 9 juin de 9h à 12h.
5. Les travaux d'enfouissement des réseaux ont été réceptionnés avec le SICECO.
6. Le Maire indique avoir été informé que des arbres sont tombés ou menacent de tomber sur le parcours du sentier de randonnée des sources Paramelle. Un point sera fait avec l'ONF à ce sujet.
7. Pascal Bernier évoque le vieillissement des panneaux de sortie et d'entrée d'agglomération « MOLOY » le long de la route d'Is/Tille. Le Maire indique qu'ils seront remplacés très prochainement.
8. Fabrice Lanier évoque la problématique de la dangerosité des arbres de la forêt communale situés en bordure de la RD996 en direction de Vernot. Il est étudié avec l'ONF la possibilité d'effectuer une exploitation de ces arbres sur une certaine largeur afin de créer une bande de sécurité et éviter leur chute sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

